

**DEPARTEMENT
DU GARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
D'ALES**

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze du mois de septembre à neuf heures, se sont réunis dans la salle du Tremplin, rue de l'Esplanade, 30500 Saint-Ambroix, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Pierre DE FARIA, dûment convoqués le six septembre deux mil vingt et un.

Etaients présents : Jean-Pierre DE FARIA, Fabrice CHANEL, Frédérique CAZALET, Claudine BENOIT, Bernard BONNEFOY, Christelle ROUSSEL, Pierre BOFFI, Angela LAVIE, Bruno GIBERT, Catherine CARLIER, Valérie SAINSON, Nathalie LAGRANGE, Roseline AGGOUN, Silvette MILLET, David MACQ, Brice BRUNEL, Philippe MONDEME

Excusés : Marc MATHIEU a donné procuration à Jean-Pierre DE FARIA, Jacques SABOURIN a donné procuration à Fabrice CHANEL, Christelle JOVOVIC a donné procuration à Frédérique CAZALET, Céline GROSY a donné procuration à Christelle ROUSSEL, Daniel PIALET a donné procuration à David MACQ

Absents : Paul PERCETTI,

Secrétaire de séance : Angela LAVIE

Date de convocation des élus : 06 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation à la porte de la mairie : 06 septembre 2021

Membres présents lors du conseil : 17

Membres absents : 6

Nombre de votants : 22

**DELIBERATION 2021-081. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
CREATION PERMANENTE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Rapporteur : Monsieur Fabrice CHANEL

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que l'organisation et le fonctionnement du service administratif nécessite la création d'un poste permanent d'adjoint administratif,

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, chargé de la Communication, Fêtes et Evènements, à compter du 15 septembre 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

CREE au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à raison de 35 heures par semaine à compter du 15 septembre 2021.

INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

PRECISE que le tableau des effectifs au 01 janvier 2021 sera modifié.

Certifié exécutoire, compte tenu :
de la transmission en Préfecture le : 15/09/2021
et l'affichage le : 15/09/2021

Le Maire,
Jean-Pierre DE FARIA

